



**PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DU 09 MAI 2022**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le trois mai deux mille vingt-deux s'est réuni à la mairie le neuf mai deux mille vingt-deux à vingt heures trente, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel DUTHEIL, maire.

Étaient présents : Monsieur Michel DUTHEIL, Madame Marie-France REYMOND, Monsieur Dominique BORDIER, Madame Pascale MAYEUR, Madame Anita MENANT, Madame Emilie BORDIER, Madame Ghislaine MOUCHARD, Monsieur Guy DESILES, Monsieur Jean-Luc AUBERT, Madame Annette FOUSSARD, Monsieur Christophe RETIF, Madame Marie-Dominique GILLE-AYBES, Monsieur Sofiane KISSOUM, Madame Edith SACHER.

Absents excusés : Monsieur Nicolas CAUCHAS.

Madame Marie-Dominique GILLE-AYBES a été élue secrétaire de séance sur proposition de Monsieur le maire.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- 1) Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal en date du 28 mars 2022,
- 2) Communication des décisions prises par le maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- 3) Urbanisme : autorisation de dépôt d'une déclaration préalable,
- 4) Ressources humaines : recrutement d'un agent contractuel pour un accroissement saisonnier d'activité (piscine),
- 5) Ressources humaines : recrutement d'un agent contractuel pour un accroissement temporaire d'activité (service technique),
- 6) Finances : subvention communale pour le C.C.A.S.,
- 7) Finances : devis pour le changement du serveur informatique de la mairie,
- 8) Bâtiment : avenant de prolongation de bail précaire à la maison médicale,
- 9) Bâtiment : convention d'occupation des locaux cuisine et réfectoire scolaires par le centre social du Val du Loir,
- 10) Cimetière : devis pour l'achat d'un columbarium et la reprise des terrains communs,
- 11) Voirie : devis pour la réfection de trottoirs,
- 12) Voirie : demande de financement auprès du département de la Sarthe,
- 13) Voirie : demande de financement auprès de la région Pays de la Loire, fond reconquête des centres bourgs,
- 14) Voirie : Parking rue de Châtillon plan de financement,
- 15) Camping : approbation des tarifs snack et épicerie,
- 16) Camping : organisation de la saison estivale,
- 17) Questions diverses.

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le maire ouvre la séance à vingt heures trente.

1- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 MARS 2022

Délibération N°DCM-059-22

Le procès-verbal du dernier conseil municipal en date du 28 mars 2022 a été préalablement transmis par mail.

Aucune remarque n'est énoncée sur le procès-verbal de cette séance qui est de ce fait adopté.

2- COMMUNICATION DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22

Délibération N°DCM-059B-22

Devis signés

Monsieur le maire, informe des devis signés depuis le 28 mars 2022 :

Budget Commune

Dépenses en fonctionnement (devis en TTC)

Marquage au sol	1 164 €
Changement des serrures au Gymnase	2 148 €
Etudes géotechniques	450 €
Terrassement chemin de Crousilles	708 €
Fleurissement	1 045,60 €
Cachet officiel	186,12 €
Feu d'artifice	3 600 €
Affiches	65,40 € HT
Fournitures administratives	146,08 € HT
Porte à l'atelier municipal	4 592,40 €
Formation agents	180 €
Transport pour sortie scolaire	220 €
Transport pour sortie scolaire	1 200 €
Câblage pour fibre optique	748,80 €
Remplacement des disconnecteurs	1 720,62 €

Dépenses en investissement (devis en TTC)

Terrassement pour Presbytère	4 740 €
Projecteur Presbytère	357,82 €
Projecteurs pour la Tour Jeanne d'Arc	4 725,96 €
Réfection de faïence à la piscine municipale	474,75 €
Terrassement pour jeux du parc de La Pléiade	1 920 €
Mobilier urbain (tables/bancs)	3 001,54 €
Mobilier urbain (tables de pique-nique)	2 916 €
Clôture pour le parc de La Pléiade	5 029,63 €

Budget Camping (devis HT)

Dépenses en investissement

Travaux piscine	4 986,96 €
Fournitures d'entretien	59,80 €
Produits d'entretien	1 674,16 €
Rouleaux de papier pour TPE	39 €
Location TPE	455 €
Bornes électriques	4 204 €
Travaux de faïences bloc sanitaire	1 014,55 €
Linges jetables pour literie	559,20 €
Câblage pour fibre optique	225 €

Droit de préemption

Monsieur le maire, informera des biens non préemptés depuis le 28 mars 2022 :

- 1, route du Mans
AM n°61 appartenant à Mme RIMASSON Michelle épouse BELLENFANT (DIA 013-2022)
- 16, rue de Châtillon
AH n°508 appartenant à MM. HARDOUIN Régis et Alain (DIA 014-2022)
- Les Fontaines
AI n°266 appartenant à M. QUELVENNEC Loïc et Mme LE SAINT Amélie (DIA 015-2022)
- 15, rue Joachim du Bellay
AM n°61 appartenant à Mme MARTIN-VIBERT Monique (DIA 016-2022)

- Rue de G rigondie
AE n 279 appartenant   M. DUCANDA Jacques Marie (DIA 017-2022)

AUTRES

Le Conseil Municipal prend acte des d cisions list es ci-dessus.

3- URBANISME : AUTORISATION DE D P T D'UNE D CLARATION PR ALABLE

D lib ration N DCM-060-22

Monsieur le maire informe que lors d'un changement de cl ture, il convient dor navant de d poser une d claration pr alable. Le projet de r fection de la cl ture autour du parc de jeux de La Pl iade se finalise. La cl ture sera pos e en prolongement de celle existante de l' cole Sainte-Marie-de-la-Providence.

Apr s en avoir d lib r , le Conseil municipal d cide,   l'unanimit , d'autoriser Monsieur le maire   d poser une d claration pr alable pour la r fection de la cl ture au niveau du parc de jeux de La Pl iade, parcelle AH 531.

4- RESSOURCES HUMAINES : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL POUR UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVIT 

D lib ration N DCM-061-22

Monsieur le maire informe que pour l'ouverture de la piscine municipale cet  t , il convient de recruter un agent d'entretien et d'accueil, r gisseur   la piscine municipale,   temps complet, pour l'un des deux mois d' t .

En effet, face aux difficult s de recrutement d'un BEESAN ou BNSSA pour le mois d'ao t, les plannings seront peut- tre revus.

Apr s en avoir d lib r , le Conseil municipal d cide   l'unanimit , de cr er le poste d'agent d'entretien et d'accueil, r gisseur   la piscine municipale,   temps complet.

5- RESSOURCES HUMAINES : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVIT 

D lib ration N DCM-062-22

Monsieur le maire informe l'assemblée municipale que les renouvellements des contrats d'accompagnement vers l'emploi sont de plus en plus restreints. Il n'est donc pas possible de proc der au renouvellement de l'un d'eux, qui arrive   terme au 31 mai. C'est pourquoi Monsieur le maire propose la cr ation d'un emploi d'accroissement temporaire d'activit  pour quatre mois,   compter du 1 r juin, aux horaires d' t  (soit 40h hebdomadaires).

Apr s en avoir d lib r , le Conseil municipal,   l'unanimit , d cide de cr er le poste d'agent technique polyvalent pour quatre mois.

6- FINANCES : SUBVENTION COMMUNALE POUR LE C.C.A.S.

D lib ration N DCM-063-22

Monsieur le maire propose de reconduire le montant de la subvention du C.C.A.S. vers e en 2021 soit 9 300  .

Apr s en avoir d lib r , le Conseil municipal,   l'unanimit , d cide d'octroyer une subvention de 9 300   pour l'ann e 2022, en faveur du C.C.A.S.

7- FINANCES : DEVIS POUR LE CHANGEMENT DU SERVEUR INFORMATIQUE DE LA MAIRIE

D lib ration N DCM-064-22

Monsieur le maire fait part de la n cessit  de changer le serveur informatique de la mairie, qui a sept ans.

Après avoir demandé plusieurs devis, c'est le devis de l'entreprise CONTY qui est le moins cher, pour un montant de 8 217 € HT.

Pour information, un devis supplémentaire sera à demander auprès de Berger-Levrault pour la réinstallation du logiciel lors du changement de serveur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis de CONTY pour un montant de 8 217 € HT.

8- BÂTIMENT : AVENANT DE PROLONGATION DE BAIL PRÉCAIRE A LA MAISON MÉDICALE

Délibération N°DCM-065-22

Monsieur le Maire indique que lors de la réunion de conseil municipal du 5 juillet 2021, l'assemblée avait autorisé la conclusion d'un bail précaire pour l'installation provisoire d'une esthéticienne au sein d'un cabinet vacant dans la maison médicale.

Le bail était conclu jusqu'au 28 février 2022. Toutefois, les travaux de son futur institut ayant pris du retard, il convient de conclure un avenant pour prolonger ce bail jusqu'au 30 juin 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité (1 abstention et 13 voix pour), de prolonger le bail, dans les mêmes conditions, jusqu'au 30 juin 2022.

9- BÂTIMENT : CONVENTION D'OCCUPATION DES LOCAUX CUISINE ET RÉFECTOIRE SCOLAIRES PAR LE CENTRE SOCIAL DU VAL DU LOIR

Délibération N°DCM-066-22

Monsieur le maire indique à l'assemblée municipale que le Centre Social du Val du Loir a formulé la même demande que l'année dernière. En effet, lors des prochaines vacances d'été, le Centre Social doit trouver une solution pour la prise des repas le midi des enfants accueillis à l'accueil de loisirs sans hébergement (A.L.S.H.). C'est pourquoi la direction du Centre Social a pris contact auprès de la municipalité, sachant que les locaux de restauration scolaire se trouvent à proximité de l'accueil de loisirs « Le Reflet ».

Ainsi une convention d'occupation des locaux de la cantine scolaire et du réfectoire pour la période du 11 juillet au 12 août 2022 sera à signer et le montant dû à la collectivité est soumis à la discussion.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer une convention d'occupation de la cantine scolaire et du réfectoire pour la période du 11 juillet au 12 août 2022, avec le Centre Social du Val du Loir, moyennant le paiement d'un montant de 100 € au titre des charges de fluide des locaux.

10- CIMETIERE : DEVIS POUR L'ACHAT D'UN COLUMBARIUM ET LA REPRISE DES TERRAINS COMMUNS

Délibération N°DCM-067-22

Monsieur le maire informe le Conseil municipal que des crédits avaient été inscrits au budget pour la reprise des terrains communs et l'achat d'un columbarium. Seule l'entreprise GOUZENES a répondu à la demande de devis.

Devis pour la reprise des concessions en terrain commun : 2 323,33 € HT

Devis pour le columbarium : diverses possibilités sont présentées à l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acheter le columbarium PENSEE 16 cases en granit ROSE KARINA et portes en granit NOIR, pour le prix de 8 953,34 € HT, de la reprise des terrains communs pour le prix de 2 323,33 € HT et autorise Monsieur le maire à signer l'ensemble des devis correspondants.

11- VOIRIE : DEVIS POUR LA RÉFECTION DE TROTTOIRS

Délibération N°DCM-068-22

Monsieur le maire informe l'assemblée municipale que des travaux de réfection des trottoirs sont prévus pour 2022 pour la rue Emile-Simon et la rue Carnot.

Deux entreprises ont établi des devis, l'entreprise BATILOIR et l'entreprise BRISARD et MASSON.

C'est l'entreprise BATILOIR qui a établi l'offre la moins disante, pour un montant de 19 891,70 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le devis de BATILOIR pour un montant de 19 891,70 € HT et autorise Monsieur le maire à signer le devis.

12- VOIRIE : DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SARTHE – PÔLE D'ECHANGES MULTIMODAL RUE DE CHÂTILLON

Délibération N°DCM-069-22

Monsieur le maire présente le dossier du pôle d'échanges multimodal de la rue de Châtillon. Dans le cadre des demandes de financement, ce projet peut bénéficier d'une subvention du département de la Sarthe dans le cadre du fonds départemental d'aménagements urbains. La subvention serait une aide forfaitaire de 20 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, souhaite solliciter le Département de la Sarthe au titre du fonds départemental d'aménagements urbains pour une aide forfaitaire de 20 000 € pour une dépense éligible d'un coût de 147 040 € HT. Il autorise Monsieur le maire à effectuer les démarches nécessaires.

13- VOIRIE : DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE, FONDS RECONQUETE DES CENTRES-BOURGS – PÔLE D'ECHANGES MULTIMODAL RUE DE CHÂTILLON

Délibération N°DCM-070-22

Monsieur le maire présente le dossier du pôle d'échanges multimodal de la rue de Châtillon. Dans le cadre des demandes de financement, ce projet peut bénéficier d'une subvention de la région Pays de la Loire dans le cadre du fonds reconquête des centres-bourgs. La subvention serait d'un montant de 44 112 €, soit 30 % des dépenses éligibles.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, souhaite solliciter la région Pays de La Loire au titre du fonds reconquête des centres-villes des villes moyennes et des centres-bourgs pour un montant de 44 112 € pour une dépense éligible d'un coût de 147 040 € HT. Il autorise Monsieur le maire à effectuer les démarches nécessaires.

14- VOIRIE : PÔLE D'ECHANGES MULTIMODAL RUE DE CHÂTILLON PLAN DE FINANCEMENT

Délibération N°DCM-071-22

Monsieur le maire indique que suite à la réception des financements de l'Etat pour ce projet, et vues les nouvelles demandes de financements auprès des partenaires, il y a lieu de revoir le plan de financement prévisionnel :

Dépenses	Coût en € HT	Recettes	En €	%
Travaux de voirie	147 040 €	DETR	30 000 €	20,4 %
		Région	44 112 €	30 %
		Département	20 000 €	13,6 %
		Autofinancement	52 928 €	36 %
TOTAL		TOTAL	147 040 €	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le plan de financement provisoire.

Monsieur le Maire souhaite avoir l'avis des élus municipaux sur la poursuite du projet en cas de non-obtention des financements sollicités précédemment. La discussion s'engage autour du montant du projet et de la nature du projet. Faut-il rester sur des sols drainants ou passer en bitume ? Faut-il garder l'abri vélo prévu ou prévoir son installation sur les années futures ?

Les débats s'engagent.

Monsieur le maire soumet au vote la question suivante :

Est-ce que l'on reste sur le même projet même si tous les financements attendus ne sont pas obtenus ?

Par 10 voix pour et 4 abstentions, les élus souhaitent garder ce projet de pôle d'échanges multimodal en l'état.

15- CAMPING : APPROBATION DES TARIFS SNACK ET EPICERIE

Délibération N°DCM-072-22

Monsieur le Maire présente les tarifs proposés par le directeur du camping pour la vente de produits d'épicerie et du snack.

Épicerie	
Description	Prix de vente
Liquide	
Cristalline 1,5L	0,50 €
Cristalline 0,5L	0,80 €
Perrier 1L	1,20 €
Coca 1,25L	2,00 €
Jus d'orange 1L	2,50 €
Pack Joli Cœur	14,00 €
Box Joli Cœur	16,00 €
Bouteille Jasnières Jus de Terre 2020	11,00 €
Bouteille Jasnières Clos Saint Jacques 2017	15,00 €
Bouteille pétillant La Bulle Sarthoise blanc	9,50 €
Bouteille Pétillant La Bulle sarthoise Rosé	9,50 €
Bouteille rouge pineau d'Aunis VDP 2018	6,00 €
Bouteille Coteaux du Loir Blanc Cuvée Jeanne d'Arc	11,00 €
Alimentaire sec	
Chips	2,00 €
Stick Café	3,00 €
Café brésilien 250g	4,00 €
Filtre à café	2,00 €
Galette Bretonne crf 2x125g	2,00 €
Chupa Chups	4,00 €
Torti Panzani 500g	2,00 €
Produit entretien & maison	
Liquide vaisselle	3,00 €
Éponge	3,00 €
Essuie-tout	4,00 €
Charbon de bois	6,50 €
Rouleau papier toilette (le rouleau)	0,50 €
Souvenir OTVL	
Kit topo carte OTVL	15,00 €
Gourde	6,00 €
Ponchos	2,00 €
Protège-selle	3,00 €

Rustines	1,00 €
Sac Tote-Bag	4,00 €
Tablier enfant	9,50 €
T-Shirt enfant	7,00 €

Parures Housse de couette	
90 x 190	10,00 €
140 x 190	12,00 €

Dépôt de pain	
Description	Prix de vente
Baguette Classique	0,90 €
Pain	1,20 €
Banette 1900	1,10 €
Croissant	0,90 €
Pain au chocolat	1,00 €

Confiture / Miel	
Description	Prix de vente
Confiture de Mireille myrtille	4,50 €
Confiture de Mireille cassis	4,50 €
Confiture de Mireille groseille	4,50 €
Confiture de Mireille Poire	4,50 €
Confiture de Cendrine Fraise	4,50 €
Confiture de Cendrine Fraise vanille	4,50 €
Confiture de Cendrine Fraise rhubarbe	4,50 €
Miel d'acacia pot 200 g	6,00 €
Miel de printemps pot 200g	4,00 €
Miel de fleurs pot 200g	4,30 €
Miel de châtaignier pot 200g	5,40 €
Miel de printemps pot 400 g	6,00 €
Miel de châtaignier pot 400 g	8,90 €
Miel de fleurs pot 400g	6,60 €
Miel d'acacia pot 400g	9,80 €

Charcuterie	
Description	Prix de vente
Terrine de campagne au Jasnières 185 g - Ferme du Cormier	5,70 €
Terrine forestière à l'Armagnac 185 g - Ferme du Cormier	5,70 €
Terrine au pineau d'Aunis 185 g - Ferme du Cormier	5,70 €
Terrine au piment d'Espelette 185 g - Ferme du Cormier	5,70 €
Terrine de porc au Calvados 185 g - Ferme du Cormier	5,50 €
Rillettes pur porc 185 g - Ferme du Cormier	5,00 €

Boudin noir 185 g - Ferme du Cormier	16,90 €
Boudin noir aux pommes flambées au Calvados - 185 g - Ferme du Cormier	9,90 €
Jambon sauce camembert 350 g	5,20 €
Marmite cassoulet au confit de porc 840 g	5,00 €
Sachet cadeau 3 terrines 185g - Ferme du Cormier	11,50 €
Pochettes cadeau 2 terrines 90 g - Ferme du Cormier	8,00 €
Jus de pomme 1 L - Ferme du Cormier	2,70 €

SNACK

Produits Salés	Prix de vente
Barquette de frites avec ou sans sauce	2,50 €
Barquette de frites XL avec ou sans sauce	3,50 €
Pizza Margharita	9,00 €
Pizza Reine	10,00 €
Pizza 3 fromages	10,00 €
Pizza Végétarienne	10,00 €
Pizza orientale	10,00 €
Pizza savoyarde	10,00 €
Pizza chèvre miel	10,00 €

Produits Sucrés	Prix de vente
Smoothie Tropical	3,50 €
Smoothie Vanille Fraise	3,50 €
Smoothie Ultraviolet	3,50 €
Glace Magnum Classic	2,50 €
Glace Magnum Blanc	2,50 €
Glace Magnum Amande	2,50 €
Glace Cornetto Vanille	2,00 €
Glace Cornetto Chocolat	2,00 €
Glace Calipo Cola	1,50 €

Boissons	Prix de vente
Ricard 4cl	2,5
Bière pression 0,25L	3
Bière pression 0,50L	5
Gamme JOLICOEUR	
Bière bouteille locale Blonde 0,33L	4,5
Bière bouteille locale Ambrée 0,33L	4,5
Bière bouteille locale Blanche 0,33L	4,5
Bière bouteille locale Triple 0,33L	4,5
Bière bouteille locale Estivale 0,33L	4,5
Bière bouteille locale Framboise 0,33L	4,5
Coca 0,33L	1,5
Coca zero 0,33L	1,5
Orangina 0,33L	1,5
Ice Tea Pêche 0,33L	1,5
Oasis Tropical 0,33L	1,5

Bouteille d'eau Nestlé 0,50L	1,5
Bouteille d'eau San Pellegrino 0,50L	1,5
Perrier 0,33L	1,5
Jus orange Bio 0,25L	2,5
Jus pomme Bio 0,25L	2,5
Jus abricot Bio 0,25L	2,5
Jus Ananas Bio 0,25L	2,5
Limonade verre 0,33L	2
Monaco 0,25L	4
Monaco 0,5L	6
Sirop grenadine 0,50L	2
Sirop menthe 0,50L	2
Verre rouge coteaux du Loir 0,12L	3
Verre rosé coteaux du Loir 0,12L	3
Verre blanc coteaux du Loir 0,12L	3
Gobelet réutilisable "maycup" consigne	1

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, d'approuver les prix des articles mis en vente au camping municipal.

16- CAMPING : ORGANISATION DE LA SAISON ESTIVALE

Délibération N°DCM-073-22

Monsieur le maire expose que pour le fonctionnement du camping cette saison, il convient d'opérer des recrutements :

- Une personne pour la gestion des mobile-homes, l'accueil, le ménage du bloc sanitaire, entretien de la piscine, à temps complet, du 1^{er} juin au 31 août.
- Deux personnes pour le snack (une personne reconnue travailleur handicapé à 12h par semaine, et une autre pour 23h par semaine).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'acter cette organisation.

17- QUESTIONS DIVERSES

ELECTIONS LEGISLATIVES

	Bureau du 12 juin	Bureau du 19 juin
8h00 - 10h30	<ul style="list-style-type: none"> × M. DUTHEIL Michel × M. DESILES Guy × Mme FOUSSARD Annette 	<ul style="list-style-type: none"> × M. DUTHEIL Michel × Mme. GILLE-AYBES Marie-Dominique × M. AYBES Marc
10h30 - 13h00	<ul style="list-style-type: none"> × Mme REYMOND Marie-France × Mme MENANT Anita × Mme MAYEUR Pascale 	<ul style="list-style-type: none"> × Mme REYMOND Marie-France × Mme BORDIER Emilie × M. KISSOUM Sofiane

13h00 - 15h30

× M. DUTHEIL Michel
× M. RETIF Christophe
× M. BORDIER Dominique

× M. DUTHEIL Michel
× Mme SACHER Edith
× Mme MOUCHARD Ghislaine

15h30 - 18h00

× M. DUTHEIL Michel
× M. DESILES Guy
× Mme FOUSSARD Annette

× M. DUTHEIL Michel
× Mme. GILLE-AYBES Marie-Dominique
× M. AYBES Marc

Dépouillement :

× M. RETIF Christophe
× M. DESILES Guy
× Mme MENANT Anita
× Mme MAYEUR Pascale

× Mme SACHER Edith
× Mme BORDIER Emilie
× M. KISSOUM Sofiane
× Mme MOUCHARD Ghislaine

×
×
×
×

×
×
×
×

AVENIR DE LA MAISON MEDICALE

Monsieur le maire fait part d'une problématique importante sur le territoire : la garde d'enfants de moins de 3 ans. En effet, le nombre d'assistantes maternelles est en forte diminution et il n'y a que peu de solutions de garde. Des entreprises peinent à recruter ou à conserver leurs salariés faute de moyens de garde. C'est un vrai problème de développement économique. Monsieur le maire fait savoir que devant la difficulté de recruter du personnel qualifié, la maison médicale est pratiquement vide. Afin de trouver une solution, il souhaite savoir si le conseil municipal accepterait de proposer à la Communauté de communes une mise à disposition d'une partie de la maison médicale pour y installer une micro-crèche ou un multi-accueil.

Le débat s'engage : la surface du local proposée serait-elle suffisante pour un multi-accueil ? Comment se passera cette cession ou mise à disposition pour partie auprès de la Communauté de communes ? Est-ce techniquement envisageable ?

Monsieur le maire recentre le débat en demandant de prendre une décision de principe pour une cession de bâtiment en contrepartie de l'installation d'une structure petite enfance.

La proposition fait consensus et Monsieur le maire fera la proposition auprès de la Communauté de communes, afin de connaître sa position.

Prochaine réunion de Conseil municipal : Mardi 7 juin 2022 à 20h30.

Séance levée à 22h15.

Signatures :

Michel DUTHEIL

Marie-France REYMOND

Christophe RETIF

Pascale MAYEUR

Dominique BORDIER

Sofiane KISSOUM

Edith SACHER

Ghislaine MOUCHARD

Guy DESILES

Anita MENANT

Jean-Luc AUBERT

Annette FOUSSARD

Emilie BORDIER

Marie-Dominique GILLE-AYBES

~~Nicolas CAUCHAS~~